

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

de BOUGY LEZ NEUVILLE

Séance ordinaire du 26 Août 2022

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 19/08/2022.

L' an 2022 et le 26 Août à 18 heures,

le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, légalement convoqué dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) , et en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121.-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de MAROIS Isabelle, Maire.

Présents : Mme MAROIS Isabelle, Maire, Mmes : BOURGOIN Chantal, TUPENOT Marie Astride, VINCENOT Béatrice, MM : BOULANGER Jean-Claude, DETROIT Daniel, PATY Gérard

Excusés ayant donné procuration : Mmes : GALERNE Sylvie à M. PATY Gérard, VANNIER Annick à M. BOULANGER Jean-Claude

Excusés : MM : BEAUVALET Jean-Philippe, DUFOUR Jean-Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 19/08/2022 **Date d'affichage** : 19/08/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret le 29/08/2022 et publication le 29/08/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOURGOIN Chantal

SOMMAIRE

D_2022_020- Acquisition des décorations de Noël- petits candélabres

D_2022_021- Acquisition d'une vitrine d'affichage

D_2022_022- Acquisition de panneaux de voirie- Lieux dits

Le précédent compte rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Acquisition des décorations de Noël- petits candélabres réf : D 2022 020

Madame le Maire rappelle à son assemblée les décorations installées à Noël dernier.

IL est proposé de compléter les décorations existantes par des décors à fixer sur les petits candélabres de la place des marronniers. Aussi les entreprises ont été consulté.

L'entreprise la mieux disante est l'entreprise DECOLUM de Tronville en Barrois 55 310 ,

3 rue du finissage, dont le devis s'élève à 1 301,30 € HT soit 1 561,56 € TTC pour l'acquisition des décorations et fixations.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, **valide l'acquisition des décors de Noël des petits candélabres de la place des marronniers pour compléter le dispositif existant, dont le devis s'élève à 1 301,30 € HT soit 1 561,56 € TTC**

La dépense sera imputée à l' Opération MOBILIER URBAIN article 2188

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstention : 0)

Acquisition d'une vitrine d'affichage réf : D 2022 021

Madame le Maire rappelle à son assemblée les travaux à réaliser sur la Mairie.

IL est proposé d'acquérir une vitrine d'affichage complémentaire pour l'abris bus.

Aussi les entreprises ont été consultées.

L'entreprise la mieux disante est l'entreprise ADEQUAT de Valence 26 003 , BP 315, dont le devis s'élève à 644 € HT soit 772,80 € TTC pour l'acquisition de la vitrine 24 x A4.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, **valide l'acquisition de la vitrine et le devis de l'entreprise ADEQUAT dont le devis s'élève à 644 € HT soit 772,80 € TTC**

La dépense sera imputée à l' Opération MOBILIER URBAIN article 2188

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstention : 0)

Acquisition de panneaux de voirie- Lieux dits réf : D 2022 022

Madame le Maire rappelle à son assemblée la problématique de vitesse, sur la commune notamment route du Bignon et route du Poteau. Après avoir consulté les services du Département du Loiret et de la CCF, il a été mis en place plusieurs chicanes route des vallées d'Orléans. Un questionnaire remis aux riverains a permis de révéler leur désapprobation à 70 % et de proposer des alternatives.

Mme le Maire propose donc pour agir contre les excès de vitesse de compléter la signalétique voirie par des panneaux "lieu dit" accompagnés de rappel de limitation de vitesse à 50 Km / heure.

Aussi les entreprises ont été consultées.

il est proposé de compléter le devis par un complément de signalétique (panneau voie sans issue)

Aussi, la décision est reportée au prochain conseil municipal.

Subvention FAPO

Suite au changement d'orientation budgétaire du département le reliquat est reporté a l'année 2023.

il n'est donc pas possible de solliciter des reliquats sur 2022

Taxe de séjour

La mise en application de la taxe de sejour n'est pas possible sur notre commune du fait des criteres d'éligibilité et des obligations d'investissement à but touristique.

Questions diverses :

Eau Potable: le service de la CCF a effectué plusieurs purges afin d'assainir le réseau d'eau et parvenir à une qualité conforme à la réglementation.


Fibre : Les plans sont étudiés en partenariat avec le Département. Des négociations restent à mener auprès du délégataire pour les tronçons oubliés. Le reste à charge de la commune, pour les sections à enfouir, sera à financer sur 5 ans

Elagage: M PATY est chargé de contacter notre prestataire pour l'élagage annuel.



La commission incendie se réunira lundi 5 septembre a 17h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20:00

NOM	Prénom	Fonction	Signature
MAROIS	Isabelle	Maire	
BOULANGER	Jean-Claude	1er Adjoint	
PATY	Gérard	2ème Adjoint	
DETROIT	Daniel	Conseiller	
TUPENOT	Marie Astride	Conseiller	
GALERNE	Sylvie	Conseiller	pouvoir a M PATY
DUFOUR	Jean-Michel	Conseiller	EXCUSE
VANNIER	Annick	Conseiller	pouvoir à M BOULANGER
BOURGOIN	Chantal	Conseiller	
VINCENOT	Béatrice	Conseiller	
BEAUVALET	Jean-Philippe	Conseiller	EXCUSE